

Appel à candidature Directeur de L'École de Droit de l'Université Clermont Auvergne

Le mandat du Doyen de l'École de Droit de l'Université Clermont Auvergne arrive à échéance le 30 avril 2026.

Le Conseil de l'École procédera à l'élection du nouveau Doyen parmi les candidatures déclarées le **23/04/2026**. La date d'entrée en fonction se fera à la date du 1^{er} mai 2026.

CONDITIONS DE CETTE ÉLECTION

Conformément à l'article L.713-3 4ème alinéa du code de l'éducation et aux statuts de l'École de Droit, article 1.1 :

- Le Directeur de l'École de Droit est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois ;
- Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs, en fonction dans l'École et participant aux enseignements, qui auront déposé leur candidature ;
- Le Directeur de l'École de Droit est élu par l'ensemble du Conseil de gestion, à la majorité absolue de ses membres lors des deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

CANDIDATURES

Les actes de candidatures, et les professions de foi éventuelles, doivent être adressées au responsable administratif de l'École de Droit (responsable-administratif.droit@uca.fr), **au plus tard le 09/04/2026 à midi**.

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.

Clermont-Ferrand, le 04 mars 2026,

Le Président,



Mathias Bernard